

Le 9 mai 2021

**L'autorité met une fois de plus des cacahuètes sur la table et n'écoute pas le point de vue syndical.**

**Dure de comprendre !**

Le 07/05/2021 a eu lieu la réunion 515 du Comité de Négociation, au cours de laquelle l'autorité a présenté sa nouvelle proposition (voir annexe).

En Front commun, nous avons exprimé ce qui suit :

- Que nous emportons la proposition avec nous, que nous l'analyserions plus avant et en profondeur, et que nous soumettrions notre réponse écrite à l'autorité mardi prochain 11/05/2021 ;
- Que nous regrettons que, encore une fois, la proposition ait été envoyée la veille de cette réunion, tandis qu'elle avait été promise pour le cours de la semaine dernière. Il semble être devenu presque une habitude constante de l'autorité de ne pas tenir ses promesses et/ou de transmettre la proposition in extremis à chaque fois ;
- Que le fait que nous ne soumettrions pas notre réponse écrite avant mardi ne signifiait pas pour autant qu'elle et son contenu étaient bien accueillis ;
- Qu'en outre, nous notions que l'autorité n'a pas écouté attentivement les syndicats la dernière fois. Et par exemple, nous ne voyons vraiment rien dans la nouvelle proposition des commentaires formulés par les syndicats la dernière fois. Dur de comprendre, vraiment !
- Qu'hormis les corrections ponctuelles pour certains grades, nous ne pouvions pas accepter, après 20 ans de statu quo, une correction salariale d'environ 35 à 40 euros nets par mois ;
- Qu'enfin, sur la base des projets dans le pipeline (et par exemple, la révision de la méthodologie de la pondération des niveaux A), nous avons de nouveau demandé ce que les cartes soient toutes mises sur la table, et à négocier les matières qui ont une influence pécuniaire dans cet accord sectoriel. Parce que... il ne peut pas être l'intention d'envoyer promener les membres du personnel « exécutant » avec un prix de consolation, pour ensuite (via un itinéraire alternatif) distribuer de grands trophées à d'autres catégories.

Apparemment, l'autorité n'a pas encore compris ce message, et a même essayé de jouer les différentes organisations constituant le front commun les unes contre les autres de manière très maladroite. Ceci en affirmant, autre exemple, qu'il y avait des organisations à la table qui avaient participé aux négociations dans d'autres secteurs (y compris le secteur de la santé), et qui se contentaient de moins.

Après avoir souligné, d'une part que nous négocions au sein du Comité de Négociation des Services de Police et qu'une comparaison est inappropriée ; et d'autre part que d'autres secteurs n'étaient pas confrontés à un statu quo de 20 ans, nous avons également souligné sur les promesses du ministre :

1. Rendre le métier à nouveau attractif ;
2. Offrir une correction aux 20 ans de statu quo des barèmes.

Et alors .... Attendez ... l'autorité a déclaré qu'il n'y avait jamais été de still stand durant 20 ans ... car nous avons régulièrement obtenu une augmentation par l'index ... comme si nous devions être satisfaits et reconnaissants que le personnel de la police, comme le reste de la population, bénéficie d'ajustements par l'index. Le représentant de l'autorité n'a pas répondu à la question de savoir si c'est la position officielle de la ministre, ou si cet « argument » sera couvert politiquement.

Nous avons laissé le choix à l'autorité :

- ✓ Ou de faire une pause pour ensuite revenir sérieusement à la table ;
- ✓ Ou de clore la réunion.

Le représentant de l'autorité a choisi de clore la réunion, mais d'une manière vraiment inédite, que personne autour de la table – même pas ses experts – n'a comprise.

Dans l'intervalle, le Front commun a adressé deux lettres au ministre de l'Intérieur avec ce qui suit :

1. La demande de composer la délégation gouvernementale avec de vrais négociateurs qui représentent effectivement l'autorité policière, et les fonctions de commissaire général et de président de la commission permanente de la police locale ont été proposées ;
2. Qu'une relation plus directe entre la ministre et les syndicats soit mise en place, ce qui était une bonne pratique suivie par ses prédécesseurs ;
3. Le fait que nous ne participerons pas à des réunions bilatérales par organisation, mais que nous y participerons ensemble, vu les expériences des dernières semaines.

A suivre ...

SLFP Police	SNPS	CSC SP	CGSP
Vincent GILLES	Thierry BELIN	Raoul MOULIN	Eddy QUAINO

## **Proposition CNSP-515**

### **Cadre opérationnel**

- Une augmentation de € 1000,00 (NB : tous les montants mentionnés sont à 100%, sur base annuelle) des échelles de traitement de base HAU1, B1, M1.1, M1.2 et O2;
- Une augmentation de € 500,00 pour toutes les autres échelles de traitement, sauf pour les échelles de traitement transitoires (y compris les BASP), l'échelle de traitement de formation O1, les échelles de traitement O7 et O8 et l'échelle de traitement M5.1 qui doit encore entrer en vigueur ; celles-ci ne seront pas augmentées;
- La création d'une nouvelle échelle de traitement HAU4, avec un montant de € 500,00 supplémentaires par rapport à l'échelle de traitement HAU3 déjà augmentée;
- La création d'une nouvelle échelle de traitement M5.2, avec un montant de € 500.00 supplémentaires par rapport à l'échelle de traitement M4.2 déjà augmentée;

### **CALOG**

- Une augmentation de € 500,00 pour toutes les échelles de traitement de base des grades commun et spéciaux CALOG B (BB1 à B1D) et toutes les échelles de traitement suivantes des groupes d'échelles de traitement maximum (toutes avec suffixe .2).

### **Chèques-repas**

- Avancer l'entrée en vigueur de 6 mois, au 01-05-2022.